



HAL
open science

CRDFED - Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions de Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRDFED - Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions de Droit. 2011, Université de Caen Normandie - UNICAEN. hceres-02034311

HAL Id: hceres-02034311

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034311v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre de Recherche sur les Droits fondamentaux et
les Evolutions du Droit (CRDFED)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Faculté de Droit

Université de Caen Basse Normandie

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche sur les Droits fondamentaux et
les Evolutions du Droit (CRDFED)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Faculté de Droit

Université de Caen Basse Normandie

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Nom de l'unité : Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit (CRDFED EA 2132)

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement : 2132

Nom du directeur : Mme Marie-Joëlle REDOR-FICHOT

Membres du comité d'experts

Président :

M. Emmanuel DECAUX, Université de Paris 2, France (et représentant le CNU)

Experts :

M. Fabrice HOURQUEBIE, Université de Bordeaux 4, France

Mme Sandrine CLAVEL, Université de Versailles, France

Mme Adeline GOUTTENOIRE, Université de Bordeaux 4, France

M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne, France

M. Yves PETIT, Université de Nancy 2, France

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Habib GHERARI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Pierre DENISE, Vice-Président du Conseil scientifique, Université de Caen Basse Normandie



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le 24 novembre 2010, la visite a débuté à 8 h 45 et s'est terminée à 13 h. Elle a commencé par la présentation des centres de recherches (CRDFED, CRDP). Elle a été suivie d'échanges et de questions avec les responsables de ces Centres et avec certains de leurs membres. Elle s'est terminée par un exposé et un échange avec Monsieur Pierre DENISE, Vice-Président du Conseil d'administration en charge du Conseil scientifique, puis une rencontre avec les doctorants (au nombre de 7).

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CRDFED a été créé en 1988 et il mène depuis une politique de recherche sur les droits fondamentaux. Il développe depuis plusieurs années l'aspect « évolutions du droit », principalement en lien avec la thématique des droits fondamentaux. Auparavant situé dans un local au sous-sol du bâtiment de la Faculté de Droit, le CRDFED vient de déménager au 3e étage de l'UFR Droit (tout comme le CRDP). Les centres de recherches sont ainsi regroupés et disposent de meilleures conditions de travail.

- Equipe de Direction :

Après le départ de Mme Lauréline FONTAINE qui a dirigé le Centre de 2007 à 2010, Mme Marie-Joëlle REDOR-FICHOT assure à nouveau (plus précisément depuis le 1er septembre 2010) les fonctions de directeur, et ceci après deux mandats de 1997 à 2000 et de 2002 à 2007. Monsieur Vincent LE GRAND assure la co-direction.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	18	18
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	6	8
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,25	0,25
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	17	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	9



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le CRDEFD est une UR dont le positionnement sur la problématique des droits fondamentaux est connue, et celle-ci se trouve être l'un des deux axes de recherche que ce centre développe. La production scientifique est satisfaisante tant du point de quantitatif (avec une évolution très visible) que qualitatif ; et elle est susceptible d'amélioration car le taux de « produisant » recèle de réelles possibilités de progression. Des colloques et des journées d'études sont régulièrement organisés et publiés. La valorisation des recherches est notable, et sous cet angle la revue annuelle « Les cahiers de la Recherche sur les droits fondamentaux » (référéncée par l'AERES), mérite d'être signalée d'autant qu'il est prévu que cette revue paraisse sur une base semestrielle et soit accessible sur Internet. Malgré des difficultés d'effectifs, le lien avec l'enseignement existe et se poursuit, de même les doctorants (dont le nombre pourrait toutefois être augmenté) paraissent bénéficier d'une bonne intégration. Des difficultés matérielles (personnel insuffisant) et financières (financement des doctorants notamment) risquent de constituer de sérieux handicaps pour le développement cette UR, raison pour laquelle ces questions devraient revêtir une priorité certaine. Le projet « Clinique des droits fondamentaux », sans doute séduisant par ses potentialités, suppose néanmoins une forte mobilisation des énergies et de moyens que le CRDEFD devra réussir sous peine de voir ce projet ne pas tenir ses promesses. En tout état de cause, une collaboration avec les autres UR des universités de Caen, du Havre et de Rouen mérite d'être encouragée, en particulier pour tout ce qui touche aux recherches relatives aux droits fondamentaux, et développée car elle pourrait apporter un plus non négligeable en termes de positionnement, de moyens et de visibilité des résultats.

- Points forts et opportunités :

Le CRDFED est un centre de recherches de taille petite à moyenne et sa production scientifique est relativement importante au regard de sa taille (243 publications, ce chiffre étant en augmentation de 63 % par rapport au précédent quadriennal). Il bénéficie d'une bonne visibilité dans son milieu régional. Il organise régulièrement des colloques et des journées d'études, qui font l'objet de publications. Il valorise ses activités de recherche, notamment grâce à sa revue annuelle « Les cahiers de la Recherche sur les droits fondamentaux » (référéncée par l'AERES), qu'il ambitionne de rendre semestrielle et accessible sur internet. Le CRDFED est adossé à un Master 2 Recherche « Droit public et droits fondamentaux » et à un Master 2 Professionnel « Contentieux et pratique des droits fondamentaux ». Plusieurs membres du CRDFED sont fortement investis dans les activités du Centre. Les doctorants sont bien intégrés dans les activités du Centre.

- Points à améliorer et risques :

Il est nécessaire d'augmenter l'appui administratif du CRDFED, afin de le soutenir et de l'aider dans l'ensemble de ses activités. Le volet « Evolutions du Droit » paraît plus faible que le volet « Droit fondamentaux » des activités du Centre. Un rééquilibrage serait donc bienvenu. Le nombre de doctorants est un peu faible, ainsi que le nombre de soutenances, ce qui va de pair. Peu de thèses sont financées, en raison d'un faible nombre d'allocations. Le CRDFED essaie d'innover en mettant sur pied une « Clinique Juridique des Droits fondamentaux ». A son corps défendant, il dispose toutefois de peu de moyens pour mener à bien ce projet, qui nécessite des postes de chercheurs et des moyens financiers conséquents.

- Recommandations :

L'unité de recherche doit mener une politique plus volontariste d'obtention de crédits de recherche et de soutien administratif. En effet, tant le CRDFED que le CRDP n'ont chacun que 0,25 % d'un poste pour l'administration de leurs activités, ce qui est très faible.

Le CRDFED aurait par ailleurs intérêt à renforcer sa collaboration avec l'Institut International des Droits de l'Homme et de la paix de Caen (IDHP) et avec le CRDP, notamment pour assurer le développement de la clinique des droits fondamentaux.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	10
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité [$A1/(N1+N2)$]	59%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	2
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	5

3. Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le nombre des publications est en forte augmentation. La réputation des « Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux » est reconnue par la communauté scientifique. Plusieurs chercheurs de l'unité ont une activité de publication soutenue et leurs travaux sont reconnus également. La publication des colloques et des journées d'études est systématique. La valorisation des activités de recherche est satisfaisante. En dépit de ces points positifs, le taux de chercheurs produisant pourrait être amélioré.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Les rencontres européennes de Caen sont connues et attractives. Elles font systématiquement l'objet d'une publication chez l'éditeur belge Bruylant. La sixième édition est intervenue à l'automne 2010. Les thèmes retenus sont intéressants et porteurs. Les « Cahiers de la recherche sur les Droits fondamentaux » permettent une bonne valorisation de la recherche. Cette publication associe également des chercheurs étrangers. Le CRDFED a une politique dynamique d'organisation de rencontres scientifiques, mais il n'a pas pour l'instant été en mesure de développer une véritable culture de l'appel d'offres.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

La gouvernance du CRDFED est satisfaisante. Une Assemblée générale comprend l'ensemble des membres du Centre. Elle se réunit régulièrement, deux ou trois fois par an. Il existe également un Conseil de laboratoire. On peut cependant relever des changements relativement fréquents de direction (voir plus haut pour la situation actuelle). Une Journée annuelle des chercheurs du CRDFED est organisée tous les ans. Les doctorants sont bien intégrés dans la vie du Centre de recherche.

- Appréciation sur le projet :

Les thématiques relatives aux « droits fondamentaux » et aux « évolutions du droit » continueront à être développées. Le projet et le développement de la « Clinique des droits fondamentaux » sont certainement les bienvenus. Ce projet constitue une recherche originale et innovante, mais il est nécessaire de bien mesurer la prise de risque qu'il représente. Ce projet mérite en effet d'être davantage précisé, tant sur le plan scientifique que sur le plan matériel.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions de Droit (CRDFED)	A	A	A	B	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains

Caen, le 01/04/2011

La Présidente de l'Université de Caen
Basse-Normandie

à

Monsieur le Directeur
Section des Unités de Recherche
AERES

VI/Réf. : Evaluation - S2UR120001226 - Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions de Droit (CRDFED) - 0141408E

Monsieur le Directeur,

Nous remercions les experts du comité pour leurs observations et recommandations constructives. Certaines appellent cependant des commentaires et précisions.

✓ Quant au nombre de doctorants

Depuis la visite de l'AERES, le CRDFED a pu inscrire deux nouveaux doctorants. Le prochain contrat devrait être le cadre d'une évolution favorable à de nouvelles inscriptions dans la mesure où l'UFR de droit présente une offre de formation restructurée autour notamment de 2 Masters 2 ayant chacun une double finalité pro et recherche : le M2 « droits fondamentaux » et un M2 « droit et organisation des administrations publiques ». Cette restructuration de l'offre devrait permettre d'attirer plus facilement les étudiants souhaitant s'inscrire en thèse, tant parce que la double finalité de ces formations atténuera les difficultés d'ouverture de diplôme liées à la faiblesse récurrente des effectifs en recherche, que parce que le projet de « clinique juridique des droits fondamentaux », intégré dans ces formations, contribue à donner le goût de la recherche aux étudiants, y compris à ceux qui se destinaient initialement à la finalité professionnelle.

✓ Quant à l'effectif d'enseignants chercheurs producteurs de l'unité

Le Comité d'experts a retenu 10 enseignants chercheurs producteurs pour notre unité, comme nous l'avions indiqué dans notre rapport « projet ». Or depuis la rédaction de ce rapport, et comme nous en avons fait part au comité d'évaluation rencontré en novembre, notre laboratoire compte trois publiants de plus : les deux nouvelles maîtres de conférences et notre nouveau professeur, donc 13 publiants : soit un taux de 72% de producteurs pour notre unité.

✓ Quant au projet de « clinique des droits fondamentaux »

Malgré les difficultés matérielles, ce projet a pu commencer à fonctionner cette année avec un mémoire destiné au Conseil constitutionnel sur le projet de loi immigration, qui devrait pouvoir être envoyé dans les jours suivant l'adoption de ce projet. Le bilan que l'on peut déjà tirer de cette expérience est particulièrement positif en termes de formation à la recherche et de motivation des étudiants (7 étudiants du M2 pro « droits fondamentaux » y ont participé avec beaucoup d'intérêt cette année alors même que le projet n'était pas encore intégré dans le contrôle continu de cette formation).

Sur le plan scientifique, l'expérience permet de développer à la fois la formation à la recherche par

des travaux susceptibles d'avoir un impact concret et effectif sur la défense des droits de l'homme et une expertise approfondie des chercheurs et enseignants chercheurs investis dans le projet en matière de jurisprudence constitutionnelle. Elle ne peut que déboucher sur de nouvelles publications et contribuer par là même à augmenter le nombre de publiants en droits fondamentaux mais aussi en droit constitutionnel hors droits fondamentaux. Il est prévu en outre de s'associer plus directement et plus étroitement aux autres centres de recherche travaillant sur les droits de l'homme dès la fin de cette année ; plusieurs membres du CRDP contribuent déjà quant à eux aux activités de la « Clinique ».

Enfin, les coopérations avec l'Institut international des droits de l'homme et de la paix se développent au-delà même du projet de « clinique ». Le prochain colloque du CRDFED (Roms, tsiganes, gens du voyage) est ainsi organisé en association avec l'Institut. Parallèlement, plusieurs membres du CRDFED font partie des instances décisionnelles de l'Institut.

✓ Quant aux crédits et à l'attribution de postes de soutien à l'UR

L'établissement a pris acte des besoins de l'unité concernant l'appui administratif.

✓ Sur les changements fréquents de direction

Ce reproche peut sembler paradoxal. L'actuelle directrice est en effet à la tête de l'équipe depuis 1997 avec 2 interruptions : l'une entre 2000 et 2002 lorsqu'elle était en poste à l'Université du Havre, l'autre entre 2007 et 2010, époque à laquelle elle avait souhaité passer le relai à une jeune collègue particulièrement dynamique en estimant que le changement de direction ne pouvait qu'être bénéfique à l'équipe. Cette collègue ayant obtenu sa mutation à Paris où elle résidait déjà, MJ Redor a été sollicitée par les membres de l'équipe pour reprendre la direction de l'UR, ce qu'elle a accepté en attendant que se créent de nouvelles vocations. En outre et surtout, la direction de l'équipe a toujours été collégiale, associant notamment depuis 1997 Jean-Manuel Larralde (actuellement directeur des Cahiers de la Recherche) comme directeur adjoint du CRDFED. La volonté de développer l'axe évolutions du droit explique en outre que le poste de directeur adjoint ait été confié récemment à Vincent Le Grand, futur responsable du M2 « urbanisme et développement durable » ; l'apparition du projet de « clinique » a en outre permis d'associer un nouveau membre (Grégory Godiveau) à la direction de la « clinique ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente de l'Université
de Caen Basse-Normandie



Josette TRAVERT